

**'REGLEMENT DU JEU «Quiz Go Africa»
Coupe du Monde 2018**

Ce règlement décrit les conditions s'appliquant au Jeu « Quiz Go Africa» que SONATEL MULTIMEDIA organisé pendant la coupe du monde (22/06/2018 – 17/07/2018).

Article 1 : Définitions

Dans le cadre de l'interprétation des dispositions du présent règlement de jeu, les expressions suivantes auront la signification ci-après :

- **Jeu** : désigne le Jeu «Quiz Go Africa» que SONATEL MULTIMEDIA organise pendant la coupe du monde (22/06/2018 – 17/07/2018).
- **Joueur ou participant** : désigne les utilisateurs de Facebook qui participent au jeu en répondant aux questions relatives au « Quiz Go Africa» sur la page d'accueil Facebook Orange Ndamli Sport, accessible à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/ndamli.sn/>
- **Gagnant** : les 3 participants qui répondent correctement à la question du jour.

Article 2 : Organisateur

Le jeu « Quiz Go Africa» est organisé par SONATEL MULTIMEDIA, Société Anonyme, au capital de FCFA 2.119.800.000, ayant son siège social au 64, Cité Keur Gorgui, VDN, Dakar, Sénégal, représentée par Monsieur Omar Gueye Ndiaye en sa qualité de Directeur Général.

Article 3 : Conditions de participation

Toutes les personnes ayant rempli les champs obligatoires durant la période du jeu peuvent participer au présent jeu. Le participant doit répondre correctement à une question par jour du quiz général sur la coupe du monde et des performances des équipes africaines. L'utilisateur de Facebook doit aimer la page Facebook Orange Ndamli Sport (champ obligatoire).

Sont exclus de la participation du présent jeu :

- Les mineurs ;
- Les clients portés ;
- Tous les salariés des sociétés du Groupe SONATEL, notamment le personnel permanent, temporaire et stagiaire;
- L'huissier de justice commis pour le jeu et son personnel.

Dans le cadre de la désignation des gagnants, si un membre des structures susmentionnées gagne un lot, le gain lui sera refusé et ira à une autre personne qui sera également désignée selon les mêmes conditions.

Article 4 : Principe et durée du jeu

- Pour participer au présent jeu, le joueur doit juste répondre à une question par jour posée via l'application « Quiz Go Africa » mise en ligne sur la page d'accueil Facebook (<https://www.facebook.com/ndamli.sn/>) :
Le jeu débute le 22/06/2018 et prend fin le 17/07/2018 à 23h59.

SONATEL MULTIMEDIA se réserve le droit à tout moment, notamment en cas de force majeure ou de fraude, de modifier, d'annuler, de prolonger ou d'écourter la durée du jeu.

La responsabilité de SONATEL MULTIMEDIA ne pourra être engagée de ce fait, ni du fait des difficultés de connexion ou d'accès empêchant la participation au jeu, quelles qu'en soient les causes.

Article 5 : Désignation des gagnants

Quinze (15) gagnants au total seront désignés parmi les premiers joueurs à avoir correctement répondu aux questions posées.

3 cartes de recharge de 5 000 F CFA par question.

Les participants au jeu ont l'obligation de garder leurs numéros ouverts tous les jours pour être joignables et informés des résultats du jeu. L'impossibilité de joindre le joueur pourra être constatée par l'huissier. L'organisateur pourra, en cas d'indisponibilité d'un joueur figurant parmi les quinze premiers ayant répondu correctement au quizz, le remplacer par un autre joueur parmi les suppléants. Une liste de substitution de joueur pourra être établie dans ce sens.

La responsabilité des organisateurs ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'impossibilité constatée à joindre le participant et du fait de son remplacement par un autre joueur.

La liste des gagnants sera publiée sur la page Facebook Orange.

Article 7 : Lots

Les lots consistent en : 3 cartes de recharge de 5 000 F CFA par question.

Les gagnants devront se présenter munis d'une pièce d'identité en cours de validité et de leur carte SIM au lieu indiqué dans le communiqué de publication de la liste des gagnants à la date retenue.

Article 8 : Image des Gagnants

Par la participation au jeu, les Gagnants autorisent SONATEL MULTIMEDIA à diffuser leur image durant une période du jeu à compter de la date de publication de la liste des gagnants sur tout support de communication, notamment pour des annonces presse et des publi-reportages télévisés, ainsi que sur tous les sites web à la convenance de SONATEL MULTIMEDIA.

Ces images seront utilisées dans le cadre de la publication ou de la diffusion des résultats du jeu.

Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile (adresse postale ou/et Internet). Toute fausse déclaration relative à l'identité ou adresse entraîne la nullité de la participation.

SONATEL MULTIMEDIA se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires pour établir l'identité du propriétaire de la carte SIM.

Les gagnants autorisent SONATEL MULTIMEDIA à diffuser leur image et leurs coordonnées dans le cadre du présent jeu et conformément aux conditions susvisées. Cette diffusion ne peut ouvrir droit à leur profit à aucune rémunération, avantage, indemnité ni compensation quelconque autre que l'attribution du lot gagné.

Article 9 : Données personnelles

Les joueurs sont informés que les données nominatives obligatoires les concernant enregistrées dans le cadre du présent Jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation au Jeu. Ces données pourront être transférées aux partenaires de SONATEL MULTIMEDIA pour les besoins de l'organisation du jeu et seront utilisées pour l'attribution des lots aux gagnants.

Les gagnants autorisent SONATEL MULTIMEDIA à reproduire et à utiliser leurs nom, prénoms, adresse, adresse email et image dans toute opération promotionnelle et manifestation publi-promotionnelle liées au présent Jeu sans que cette utilisation ne puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le lot gagné.

Les données nominatives recueillies dans le cadre du présent Jeu sont traitées conformément à la loi n° 2008-12 du 25 janvier 2008 sur la protection des données à caractère personnel.

Tous les Joueurs disposent en application de cette loi, d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données les concernant. Toute demande de ce type devra être adressée à : SONATEL MOBILES, 64, Cité Keur Gorgui, VDN, Dakar, Sénégal.

Article 10 : Dispositions diverses

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserves du présent règlement, qui est déposé chez Maître Bernard SAMBOU Huissier de justice à Dakar.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par SONATEL MULTIMEDIA, dans le respect des conditions énoncées. Il sera alors publié au niveau du site commercial www.orange.sn. Dans cette hypothèse, l'avenant sera déposé en l'Etude ci-dessus indiquée, Huissier de Justice à Dakar, dépositaire du règlement avant sa publication. Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : 64, Cité Keur Gorgui, VDN, Dakar, Sénégal.

SONATEL MULTIMEDIA ne saurait être responsable de tout fait qui ne lui serait pas directement imputable, notamment un éventuel retard dans la publication des résultats ou la distribution des lots, ni de cas de force majeure, susceptibles de perturber, modifier ou annuler le jeu.

Un extrait du présent règlement sera mentionné sur les supports de communication, dans les locaux commerciaux, sur la page Facebook (<https://www.facebook.com/ndamli.sn>) de la SONATEL MULTIMEDIA.